
Rentrée universitaire 2023-2024

Liste des documents à fournir pour candidater

- 1- Certificat d'inscription, ou pré-inscription pour l'année universitaire **2023-2024**, dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Parisienne.
- 2- Convention de stage (pour les étudiants stagiaires).
- 3- Photocopies des diplômes antérieurs.
- 4- Attestation de bourse (pour les boursiers).
- 5- Photocopie du passeport ou de la carte d'identité marocaine
- 6- Deux photos récentes portant au verso le nom du candidat.
- 7- L'engagement de caution solidaire rempli par une personne solvable, résidente en France.
- 8- Les documents relatifs au garant : Pièce d'identité, Justificatif de domicile, 3 derniers bulletins de salaire ou la copie du KBIS pour les commerçants

Les garanties bancaires ne sont pas acceptées.

L'acte de caution solidaire est à faire **légaliser** par le garant auprès de sa Mairie.

Dossier à retourner à l'adresse suivante avant le 31 Mai 2023 :

Fondation Maison du Maroc
Service des Admissions à l'attention de Mme Souad ZAYED
1, boulevard Jourdan
75014 Paris

Veillez également renseigner le formulaire en ligne :

<https://forms.gle/DxCVBtFZjqeAAbnU9>

Liste des documents à fournir au moment de l'admission

- 1- Attestation d'inscription au titre de l'année 2023-2024.
- 2- Photocopie du titre de séjour étudiant en cours de validité
- 3- Attestation d'assurance maladie.

Extrait du Règlement Particulier de la Fondation Maison du Maroc :

Article 4 : Pour les admissions, on distingue deux catégories de résidents : le résident-étudiant et le résident-chercheur.

Résident-étudiant :

Pour être admis, les postulants doivent impérativement poursuivre des études d'un niveau minimal de Master 1 (Bac + 4) ou équivalent. Ils doivent également être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public, prioritairement de l'Ile de France, ou dans un établissement d'enseignement supérieur privé dont le diplôme est reconnu par l'Etat.

Résident-chercheur :

Pour être admis, les candidats titulaires d'un doctorat (post-doctorant, chercheur ou enseignant-chercheur), doivent avoir un projet postdoctoral accepté par une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche et être invités, à ce titre, par une université ou un établissement supérieur francilien.

Formulaire d'admission – Résident étudiant

Rentrée universitaire 2023-2024

Nom : Prénom :
 Date et lieu de naissance : Nationalité :
 Tél : Email :
 Date d'arrivée : Date de départ :

Situation personnelle du candidat :

Célibataire, marié, divorcé avec ou sans enfants
 Adresse habituelle du candidat :

Situation des parents :

Adresse des parents :

Nom, prénom et profession du père :

Tél :

Nom, prénom et profession de la mère :

Tél :

Etudes poursuivies, année universitaire 2022-23 :

Etablissement :

Niveau et spécialité :

Etudes poursuivies pour la rentrée prochaine : année universitaire 2023-24 :

Etablissement :

Niveau et spécialité :

Curriculum universitaire – examens et titre obtenus – (A remplir obligatoirement)

	Année	Etablissement, niveau et spécialité	Mention
Année du Bac			
Année Bac+1			
Année Bac+2			
Année Bac+3			
Année Bac+4			
Année Bac+5			
Année Bac+6			
Année Bac+7			

Observations particulières

Veillez indiquer ci-dessous les références d'un professeur qui a suivi vos études supérieures :

Nom, Fonction, Etablissement

Brassage : en vertu des règles de brassage, le résident peut être hébergé dans une autre maison de la Cité.

Si vous êtes admis en brassage avez-vous une préférence pour une ou plusieurs maisons ?

Précisez lesquelles :

Avez-vous déjà résidé à la CIUP :

Si oui, dans quelle Maison :

en quelle année :

A quel titre :

Activités extra-universitaires :

Artistiques :

Musicales :

Sportives :

Autres :

Nota :

- Si le candidat n'a pas pu être admis, il doit faire réactualiser son dossier, s'il veut renouveler sa candidature pour l'année suivante.

- **Les dossiers non signés, non datés, ou incomplets** et en particulier les dossiers ne comportant pas le curriculum du candidat avec attestations jointes **ne seront pas examinés.**

L'admission est prononcée pour une période n'excédant pas l'année universitaire, du 1^{er} septembre au 30 juin.

DECLARATION DES RESSOURCES :

Je soussigné déclare disposer pendant l'année universitaire 2023-2024

DeEuros par mois provenant de :

- | | |
|---|---------------------|
| - Bourse _____
(Indiquer l'organisme ou le gouvernement) | _____€ |
| - Aide familiale _____ | _____€ |
| - Travail _____
(A préciser) | _____€ |
| - Autres ressources _____
(Préciser la provenance) | _____€ |
| | _____ |
| | TOTAL _____€ |

Un justificatif des ressources déclarées ci-dessus peut être demandé au moment de l'admission.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)

m'engage, en cas d'admission, à respecter les règlements de la Cité Internationale Universitaire de Paris et le Règlement Particulier de la Fondation Maison du Maroc ou de la Maison d'accueil en cas de brassage.

En cas de non admission, le dossier du candidat est à récupérer au plus tard fin septembre 2023. Passé ce délai, il sera détruit.

Fait à :

Le :
Nom, prénom et signature :

DECISION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

A remplir par l'Administration de la Maison

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

(Doit être obligatoirement établi par une personne solvable domiciliée en France)

Je soussigné(e) nom et prénom.....

Adresse.....

.....

Tel : Adresse mail :

Déclare me porter caution solidaire de :

Nom : Prénom.....

En qualité de :

- Père
- Mère
- Autre (précisez).....

Pour toute somme dont (nom et prénom du futur résident) :

.....

serait redevable envers la Fondation Maison du Maroc (redevances, dégradations, frais de justice, intérêts, accessoires, indemnités d'occupation) ou de toute autre maison de la Cité internationale universitaire de Paris qui serait susceptible de l'accueillir dans le cadre des échanges de résidents entre maisons, et pour toute la période durant laquelle il occupera un logement au sein de l'une de ces maisons.

J'ai bien noté que le montant de la redevance mensuelle à la Fondation Maison du Maroc est fixé à (en lettres et en chiffres) :

pour l'année universitaire 2023-2024 et que ce montant est révisé par le conseil d'administration de la maison d'accueil chaque année au 1er septembre.

Je confirme avoir pleinement conscience de la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées.

Fait à :

le :

Nom, Prénom et signature du garant
Précédés obligatoirement de la
mention manuscrite :
« lu et approuvé »

Légalisation de la signature par
l'administration compétente

Signature à faire **légaliser** obligatoirement par l'administration compétente.

Documents à fournir par le garant :

- La pièce d'identité recto verso en cours de validité,
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, autre...)
- Les 3 derniers bulletins de salaire ou la copie du KBIS pour les commerçants.